

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024
PL/NC

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 055-215501222-20240628-24_070-DE



Objet : Acompte de subvention d'investissement SIVU des Ouillons

N° : DCM_2024/070

PUBLIÉE LE : 02/07/2024

L'an deux mille vingt quatre, le **lundi 24 juin à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 17 juin 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Patrick BARREY, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Angélique GÉNART

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT

ONT DONNÉ PROCURATION :

Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Jean Philippe VAUTRIN

Florent CARÉ qui donne pouvoir à Elise THIRIOT

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Gérald CAHU

Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Patrick BARREY

Carole DELAMARCHE qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT

Céline ADOLPHE qui donne pouvoir à Gérard LANDO

ÉTAIENT ABSENTS :

Laetitia SACCHIERO, Olivier LEMOINE, Suzel RICHARD, Jessica LEROY

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 4 – Pouvoirs : 7 - Votants : 25

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Ouillons en date du 15 mai 1984 modifiés le 9 décembre 2020 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SIVU des Ouillons en date du 26 mars 2024 validant l'appel de participations des communes membres à hauteur de 70% au 26/04/2024 et le solde à la fin des travaux ;

Pour mémoire, la commune de Commercy s'est constituée, avec les communes d'Euville et de Vignot, en syndicat intercommunal nommé SIVU des Ouillons, ayant pour vocation la création et l'administration d'une salle polyvalente située à Vignot.

Les statuts du syndicat créé prévoient une contribution de la commune de Commercy à hauteur de 45%, les deux autres communes contribuant respectivement à 45% et 10%.

En 2024, le SIVU des Ouillons a prévu les investissements suivants :

- Rafraîchissement de la petite salle (rabaissement du plafond, remplacement des luminaires et des dalles du hall d'entrée et des toilettes)
- Mise en place d'un système de vidéo-protection dans la grande salle

Le total prévisionnel de ces investissements s'élève à 25 310 € TTC desquels sont déduits la participation au titre de la DETR égale à 7 800,00 € soit un reste à charge prévisionnel de 17 510 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE VALIDER** le versement d'un acompte de subvention d'équipement de 70% égal à 5 515,65 € au profit du SIVU des Ouillons.

Cette subvention correspond à 70% de 45% du montant total restant à la charge du SIVU des Ouillons. Pour information, le solde de la participation sollicitée par le SIVU des Ouillons devra tenir compte des dépenses et des recettes réalisées.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** le versement d'un acompte de subvention d'équipement de 70% égal à 5 515,65 € au profit du SIVU des Ouillons.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire

Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.